

Mise en œuvre et révision de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale

2015/2220(INI) - 13/04/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 605 voix pour, 66 contre et 25 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre et la révision de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale.

Les engagements de l'Union européenne : les députés ont mis en avant le vif **intérêt stratégique, économique et politique** que l'Union voit dans le renforcement de ses relations bilatérales et multilatérales avec l'ensemble des pays d'Asie centrale, sur la base des valeurs communes affirmées dans les accords de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ainsi que dans l'accord avec le Turkménistan, lequel n'est cependant pas encore entré en vigueur.

Ils ont souligné toutefois que l'initiative stratégique menée jusqu'à présent afin de mieux définir les relations avec les États d'Asie centrale ne s'est avérée viable que dans une mesure limitée. Ils appellent dès lors l'Union et ses États membres ainsi que les cinq États d'Asie centrale à **redoubler d'efforts pour atteindre les buts et objectifs énoncés dans la stratégie**.

Le Parlement s'est félicité par ailleurs de la révision de la stratégie UE-Asie centrale menée par le SEAE, la Commission et le Conseil en 2015. Il a néanmoins estimé que les priorités et les objectifs devraient être pensés davantage en fonction des intérêts, des besoins et de la situation générale des États partenaires d'Asie centrale, compte tenu des différences entre les pays de la région et de leurs spécificités. Ces objectifs devraient par conséquent être définis plus précisément au moyen de **plans d'action individualisés et adaptés à chaque pays**, assortis de critères et d'indicateurs définis dans un délai crédible.

Dans ce contexte, les députés appellent l'Union européenne à:

- réaffirmer son rayonnement politique dans la région d'Asie centrale et à s'engager dans une **collaboration ad hoc plus** étroite avec les pays qui souhaitent aller au-delà de la stratégie de l'Union pour cette région;
- s'assurer que **l'utilisation des fonds de l'Union** repose sur des progrès mesurables dans les domaines, notamment, de la démocratisation, de la prévention de la corruption et de la lutte contre ce phénomène, de l'organisation d'élections libres et régulières, des droits de l'homme, de l'éradication du trafic de drogues, du respect du droit du travail, de la bonne gouvernance, de l'état de droit, du développement, de la sécurité humaine ainsi que des relations de bon voisinage.

Les députés se sont félicités du rétablissement du **poste de représentant spécial de l'Union européenne (RSUE)** pour l'Asie centrale, et attendent du nouveau RSUE qu'il apporte une contribution substantielle à la mise en œuvre de la stratégie pour les pays d'Asie centrale.

Démocratisation, droits de l'homme et état de droit : le Parlement a souligné que le respect des droits de l'homme et de la démocratie devait être au cœur de la stratégie de l'Union. Il a regretté que les obligations juridiques reconnues dans les accords de partenariat et de coopération en matière de défense de la démocratie et l'état de droit **n'aient pas été mises en œuvre de manière appropriée**. Il a recommandé que l'UE adapte sa politique des droits de l'homme et ses instruments de financement extérieur, en privilégiant davantage la mise en place de réformes démocratiques cohérentes à long terme comme fil conducteur de ses actions.

Tout en condamnant fermement les persécutions incessantes à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, des personnalités politiques de l'opposition et des journalistes au Turkménistan, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan, ainsi qu'au Kirghizstan, les députés ont demandé au SEAE d'intervenir avec tous les moyens dont il dispose pour les défendre.

Le Parlement a estimé que l'Union devrait inscrire au nombre de ses priorités, outre les libertés fondamentales, **la promotion de la liberté de religion et de conviction ainsi que des droits des femmes, des enfants et des minorités**. A cet égard, les députés ont appelé les pays d'Asie centrale à criminaliser la violence contre les femmes, à enquêter sur tous les cas de violence déclarés, et à appliquer des mesures pour garantir que les victimes bénéficient de protection, d'assistance et d'un accès à la justice.

Éducation et jeunes: échanges interpersonnels : les députés ont invité l'Union à accorder une attention accrue à la promotion d'une éducation de qualité auprès des jeunes dans les pays d'Asie centrale, compte tenu des effets positifs sur l'insertion sociale, la cohésion et la stabilité de la société, l'édification de sociétés démocratiques durables, et parce qu'il s'agit de la meilleure méthode de **prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation chez les jeunes** dans la région.

Le rôle positif joué par l'Union dans la région devrait être renforcé par l'éducation et les contacts entre les personnes. Les députés ont réaffirmé dans ce contexte l'importance du rôle joué par les **programmes d'échanges internationaux de l'Union européenne**, tels qu'Erasmus +, Erasmus Mundus et Erasmus Tempus dans la promotion de la mobilité positive et du dialogue interculturel entre l'Union européenne et l'Asie centrale.

Intégration économique, commerce et développement durable : les députés ont insisté sur l'importance croissante des relations commerciales entre l'Asie centrale et l'Union, cette dernière étant désormais **le premier partenaire commercial de la région**.

Jugeant toutefois préoccupants le manque de développement socio-économique, au point mort et inégal, l'absence de transparence et la corruption qui s'ensuit, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions, le manque de respect de l'état de droit et la faible participation de la société civile, les députés ont souligné la nécessité pour l'Union d'intensifier ses relations avec les pays d'Asie centrale **dans les domaines du commerce et des investissements** pour lutter contre la corruption et promouvoir un environnement stable afin d'attirer les investissements étrangers.

En matière **d'aide au développement**, le Parlement a estimé qu'elle devrait être versée uniquement aux pays prenant réellement l'engagement de réduire la pauvreté, de favoriser le progrès socio-économique durable et équitable et de respecter les droits de l'homme. Ces pays devraient en outre faire la preuve de l'efficacité de leurs politiques de lutte contre la corruption et permettre à l'Union de contrôler l'application des mesures.

Il a encouragé **l'intégration des objectifs de développement durable (ODD)** dans le programme de développement de l'UE dans la région et réaffirmé que l'inclusion des ODD engendrera un développement durable plus global dans la région d'Asie centrale.

Énergie, environnement, eau et transports : soulignant que **l'approvisionnement et la diversification énergétiques** doivent être au cœur de la stratégie UE-Asie centrale, les députés ont insisté sur la nécessité d'un dialogue plus intensif sur le développement des infrastructures, notamment des réseaux d'énergie et de transport, ainsi que des connexions internet à haut débit. Ils ont considéré la région comme une source potentielle supplémentaire de sécurité énergétique pour l'Union, en particulier le potentiel de coopération accrue avec le Kazakhstan et le Turkménistan. Ils également demandé des efforts renouvelés pour faire face et remédier aux conséquences dramatiques de la catastrophe écologique que représente l'assèchement de la mer d'Aral.

Coopération régionale, problèmes de sécurité et gestion des frontières : le Parlement a soutenu l'objectif à long terme de l'Union de transformer les prémices du dialogue UE/Asie centrale de haut niveau en matière de sécurité en un véritable **forum de coopération** pour faire face aux défis communs en matière de sécurité dans la région et au-delà. Il a souligné la nécessité de lier plus étroitement la stratégie européenne de l'Asie centrale à **l'Afghanistan** et d'adapter les politiques existantes à la stratégie pour l'après-2014 en Afghanistan.

Tout en rappelant l'importance de la coopération entre l'Union et les pays d'Asie centrale en matière de lutte contre le terrorisme, le Parlement s'est déclaré vivement préoccupé par la hausse du nombre de citoyens d'Asie centrale qui se rendent au Moyen-Orient pour y combattre ou pour y soutenir d'une autre façon des organisations terroristes et extrémistes telles que l'EI et le Front Al-Nosra. Il a reconnu que, si une partie significative des citoyens radicalisés d'Asie centrale rentraient dans leur pays d'origine, ils risquaient de compromettre la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de l'Asie centrale, de l'Afghanistan, de l'Iran, de la Russie, de la Chine et de l'Inde.

Les députés ont demandé au Conseil, à la Commission et au SEAE de mettre l'accent en priorité, dans leurs relations avec les États d'Asie centrale, sur la **réforme du secteur de la sécurité**, notamment l'amélioration du financement et de la formation, la promotion de la liberté de religion dans le cadre des constitutions laïques, la dimension préventive du contre-terrorisme et les efforts visant à réhabiliter les anciens djihadistes dans le cadre d'une stratégie globale pour remédier au problème de l'extrémisme islamiste.

Enfin, le Parlement a invité tous les acteurs internationaux qui exercent une influence dans la région à encourager les États d'Asie centrale à agir de concert pour **mieux coordonner la coopération entre leurs services de sécurité**, y compris en ce qui concerne les échanges de renseignements.